



*Direction des Services Techniques*

## **Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION**

Rapporteure : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,  
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

### **42 - LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS**

Il est envisagé de lancer un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés.

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, prévoit la disparition des tarifs réglementés pour l'ensemble des sites des collectivités et acteurs publics.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a donc obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

La procédure du marché de fournitures courantes et services est sous la forme d'une procédure en appel d'offres ouvert. Cette consultation est passée sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre sera conclu avec au moins 3 opérateurs économiques et prendra effet à sa date de notification pour une durée de 2 ans. Il pourra être reconduit une fois pour une durée de 2 ans.

Cette consultation a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'alimentation de tous les points de livraison électriques de la commune d'Oloron Sainte-Marie.

Cet accord-cadre donnera lieu à la passation de marchés subséquents mettant en concurrence les candidats sélectionnés.

Les critères relatifs à l'attribution sont les suivants :

La Valeur Technique de chaque offre cumulera les critères ci-dessous et donnera une note technique globale sur **100 points**.

#### **Valeur technique : 90 points**

- Performance et ergonomie du site internet avec duplicata des factures
- Capacité du service de téléchargement des données de consommation des différents sites
- Qualité du service clients
- Composition de l'équipe dédiée au projet
- Mémoire technique

#### **Valeur financière : 10 points**

La valeur prix est déterminée à partir du prix moyen unitaire de fourniture et services en Euros / MWh hors toutes taxes et contribution, TVA inclus en électricité.

Le prix moyen unitaire d'une offre est calculé sur la base des prix renseignés au bordereau des prix unitaires appliqués aux volumes prévisionnels renseignés dans le bordereau des sites.

Le prix le plus bas entre le prix approvisionnement ARENH et le prix 100% marché sera retenu pour chaque candidat dans le jugement de la valeur financière.

L'accord-cadre sera conclu avec au moins 3 opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres répondant aux exigences indiquées dans les documents de la consultation (note globale supérieure à 75 points minimum)

La note technique ainsi obtenue sera conservée et reportée dans le cadre de la mise en concurrence pour les marchés subséquents. Elle sera ramenée sur 30 points.

**La valeur économique de l'offre du marché subséquent** notée sur **70 points**, calculée et déterminée dans l'annexe financière du marché subséquent.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le lancement du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés,

- **DONNE** délégation à Madame la Maire pour la signature de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés, sans distinction de procédures ou de montants, après validation de la Commission d'Appel d'Offres,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents administratifs et actes nécessaires.

- **PREND ACTE** que Madame la Maire rendra compte des attributions exercées dans le cadre de cette délégation, lors de la réunion de l'organe délibérant la plus proche.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026

  
  
Marie-Lyse BISTUÉ  
